

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

du 9 juillet 2026

14h00 à 16h00

Lors de sa séance mutualisée avec Ecologic du 9 juillet 2026 qui s'est tenue de 14h00 à 16h00, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présentés et soumis pour avis par ecosystem, l'avis suivant :

- **Avis du Comité sur la proposition de modification des ressources financières allouées au fonds réparation (para. 4.3 du cahier des charges d'agrément) ainsi que des modalités d'emploi du fonds réparation (para. 4.4 du cahier des charges d'agrément) tenant compte d'une étude filière menée avec l'ADEME relative à la mise en œuvre du fonds réparation**

11 votes favorables (membres nommés sur proposition de SNEFID, GIFAM, FIEEC, FICIME, FEI, FEDERREC, CLCV, AMF (2), AFNUM, FNADE)

7 votes défavorables (membres nommés sur proposition de ADLT, FNE, ESS France, CNR, AMORCE, UFC Que Choisir, Intercom de France)

0 abstention